

43

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE MODERNISATION FILIÈRE AÉRONAUTIQUE



une enveloppe de

300 M€

jusqu'en 2022



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI et Grande Entreprise



FORME DE L'AIDE

Subvention



PÉRIODE

Jusqu'au 01/06/2021 avec
2 clôtures intermédiaires les
26/01/2021 et 31/03/2021
Dans la limite des fonds
disponibles

QUELS PROJETS ?

L'État lance un vaste **plan de relance aéronautique** de plus de 15 milliards d'euros pour des industries plus compétitives et décarbonnées. Parmi les mesures, **une enveloppe de 300 M€ a été allouée en soutien aux investissements** dans la filière.

Les projets attendus concernent :

- ↳ **La diversification** ou investissement dans de nouvelles activités ;
- ↳ **La modernisation industrielle** des sites de production ;
- ↳ **La transformation numérique** (industrie du futur) ;
- ↳ **L'amélioration de la performance environnementale** des procédés de production, notamment leur contribution à l'économie circulaire ;
- ↳ **La consolidation** de la filière.

IMPORTANT !

Sont considérées dans la filière aéronautique les entreprises quelle que soit leur taille avec une part d'au moins 15% du chiffre d'affaires lié à la filière sur les 2 dernières années.

- ↳ Les **projets doivent être d'au moins 200 K€**.
- ↳ Le plan d'affaires, les retombées sociales, environnementales, économiques et technologiques, seront étudiées avec attention.

⚠ Ces aides seront attribuées dans la limite des fonds disponibles, il est donc essentiel pour les entreprises de déposer leur dossier dans les plus brefs délais.

17 ANS
D'expérience

53 M€
D'aides publiques
obtenues en 2019

4
Implantations
en France

46
Collaborateurs



**Franck
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
DÉCISIONS
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS

